

# SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DU VEXIN

## Assemblée Générale du lundi 26 novembre 2018 Compte Rendu

Date de convocation : 19/11/2018

Le lundi vingt-six novembre deux mille dix-huit s'est tenue à la mairie du Bellay en Vexin 95750, l'assemblée générale du SMIRTOM du Vexin sous la présidence de Didier GABRIEL, président.

### DELEGUES PRESENTS :

**Communauté de Communes Vexin Centre :** Mme Sylvie RONGIER (Ableiges) - M. Michel NOURY (Avernes) - Mme Nicole ROSSET (Berville) - Mme Christine DELTRUC, M. Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie) - M. Armand DEDIEU (Bréançon) - Mme Odile JUDE (Brignancourt) - M. Raymond THOMAS, M. Georges VIALON (Cléry-en-Vexin) - Mme Elisabeth DESCAMPS (Commeny) - M. Fabien MOREAU, M. Marc SARGERET (Condécourt) - M. Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne) - M. Jean-Pierre MARCHON (Frémenville) - M. Gilles JAOUEN (Gouzangrez) - Mme Danielle TERRIEN, M. Michel CATHALA (Guiry-en-Vexin) - Mme Sophie BORGEON (Haravilliers) - M. Didier GABRIEL (Le Bellay-en-Vexin) - M. Jean-Claude SALZMANN (Longuesse) - M. Daniel THEPENIER (Marines) - M. Michel JAMET, Mme Martine GERBER (Neuilly-en-Vexin) - Mme Ghislaine JOURNEE (Nucourt) - M. Dominique PAPILLON (Sagy) - Mme Marie-Anne CUSSOT (Santeuil) - Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) - Mme Mireille GOBI (Us) - M. Claude DUMONT (Vigny).

**Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes :** M. Daniel DESFOUX (Butry-sur-Oise) - M. Brahim MOHA (Epiais-Rhus) - M. Didier KREMER (Génicourt) - M. Jacques LEBECQ, M. Jean-François LE LAY (Hérouville-en-Vexin) - M. Christian DUMET (Labbeville) - M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) - M. Michel DAUGE (Nesles-la-Vallée) - M. Marc GIROUD (Vallangoujard) - M. Pascal GASQUET, M. Michel SOUTIF (Valmondois).

**Communauté de Communes du Vexin Val de Seine :** M. Philippe BOUILLETTE (Ambleville) - Mme Sylviane TETU (Arthies) - M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) - Mme Laetitia CHAGNON, Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) - M. Alain BRUNET (Haute-Isle) - M. François DELMAS (La Roche Guyon) - M. Claude DELAUDAUD (Maudétour-en-Vexin) - M. Xavier BASCOU (Montreuil-sur-Epte) - Mme Viviane MEUNIER, M. Michel ROUSSELET (Omerville) - M. Gilles LOURTIL (Saint-Gervais) - M. Jean-François RENARD (Villers-en-Arthies) - Mme Chantal HOUARD (Wy-Dit-Joli-Village).

### DELEGUES REPRESENTES :

Mme Marie-Thérèse LERET Conseillère municipale et déléguée titulaire d'Amenucourt (CCVVS)  
Pouvoir à M. DELAUDAUD (Maudétour en Vexin)

M. Nicolas PRIOUX Conseiller municipal et délégué titulaire de Chars (CCVC)  
Pouvoir à M. GABRIEL (Le Bellay en Vexin)

Mme Maryse MAGNE Maire adjointe et déléguée titulaire de Magny-en-Vexin (CCVVS)  
Pouvoir à M. DEDIEU (Bréançon)

M. Jean-Pierre BILLOT Maire adjoint et délégué titulaire de Vienne-en-Arthies (CCVVS)  
Pouvoir à M. MARCHON (Frémenville)

### DELEGUES ABSENTS/EXCUSES :

**Communauté de Communes Vexin Centre :** M. Daniel LE MOINE (Cormeilles-en-Vexin) - M. Stéphane BALAN (Frémécourt) - M. Christian SORET (Grisy-les-Plâtres) - Mme Clarissa REVOL (Le Heulme) - M. Patrice MONTIGNIES (Le Perchay) - M. Bernard CERCHIARI (Montgeroult) - Mme Hélène LEPAGE (Moussy) - Mme Sylvie QUERE (Seraincourt) - M. Jean DELILLE (Theuville).

**Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes** : Mme Valérie GRENIER (Arronville) - M. Frédéric ANDRIAMARO-RAOELISON (Butry-sur-Oise) - M. Jean-Marie RUFFIANDIS (Ennery) - M. Henri JALLET (Menouville).

**Communauté de Communes du Vexin Val de Seine** : M. Jérôme VALLEE (Aincourt) - M. Michel HEUDEBERT (Bray-et-Lu) - M. Didier DUPRE (Buhy) - M. Irsix SACILE (Charmont) - M. Michael ROLLOIS (Chaussy) - M. Laurent DUPUIS (Genainville) - M. Fabien COUEGNOUX (Hodent) - M. Joël PILLON (La Chapelle-en-Vexin) - Mme Dominique MORIN (Montreuil-sur-Epte) - Mme Dominique COURTI (Saint-Clair-sur-Epte) - Mme Anne PANDOLFO (Saint-Cyr-en-Arthies) - M. François VIEILLARD (Vétheuil).

### **INVITE(E)S PRESENT(E)S :**

M. Michel BOISNAULT Vice-président (CCVVS)

M. Patrick PELLETIER, Maire d'Ableiges (CCVC)

M. Michel GUIARD, Maire de Boissy l'Aillierie et Président (CCVC)

M. Jacques BEAUGRAND, Maire de Cléry en Vexin (CCVC)

M. Norbert LALLOYER, Maire de Longuesse (CCVC)

M. Guy PARIS, Maire de Sagy (CCVC)



Le quorum étant atteint le président ouvre la séance à 19h15.

M. GABRIEL excuse les membres absents.

M. MARCHON est nommé secrétaire de séance.

M. GABRIEL demande aux membres du comité syndical s'ils souhaitent faire des observations sur le compte-rendu de l'assemblée générale du 18 octobre 2018.

M. GASQUET souhaite revenir sur la mise en place de la redevance incitative. Les nouveaux bacs ordures ménagères sont équipés de puces. M. GASQUET souhaiterait que cet équipement soit utilisé et que ce mode de financement soit étudié.

M. GABRIEL explique que la fiscalité ne relève pas du syndicat. Ce sont les communautés de communes qui votent les taux de TEOM et qui pourraient mettre en place une nouvelle fiscalité. La redevance incitative demande des études assez longues. Les échéances électorales ne sont pas favorables à ce type d'évolution pour le moment. De plus, le syndicat a priorisé les actions à mener en se concentrant sur les renouvellements de marché et sur le projet de déchèterie à Vigny.

Le comité syndical accepte à l'unanimité le compte-rendu de l'assemblée générale du jeudi 18 octobre 2018.

|   |
|---|
| <b>Informations sur le nouveau marché de collecte</b> |
|---|

**M. GABRIEL :**

La Commission d'Appels d'Offre du vendredi 9 novembre 2018 a attribué le marché de collecte à la société SEPUR.

Ce marché débute le lundi 31 décembre 2018 pour une durée de 7 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

M. DEDIEU présente un bilan chiffré de cet appel d'offre :

Dans un 1<sup>er</sup> temps, le syndicat a rédigé un cahier des charges en demandant le chiffrage de différents scénarii :

|   |  |             |  |
|---|--|-------------|--|
| Prix du précédent marché de collecte    |  | 2 050 000 € |  |
| Renouvellement<br>du marché de collecte | Prix pour le maintien des mêmes prestations                              | 2 080 000 € |  |
|   | Prix pour intégrer des camions 12T à la prestation de collecte           | 2 270 000 € | Cette solution ne permettait la résolution que de 50 % des points noirs  |
|   | Prix pour intégrer des camions 12T/7.5T/3.5T à la prestation de collecte | 2 650 000 € | Cette solution ne permettait la résolution que de 25 % des points noirs<br>De plus, cette solution entraînait des désynchronisations de planning |

Le syndicat a déclaré cet appel d'offres infructueux et a poursuivi avec une procédure concurrentielle avec négociation. Le cahier des charges a évolué et d'autres chiffrages ont été remis :

|   |   |             |   |
|---|---|-------------|---|
| Prix du précédent marché de collecte    |   | 2 050 000 € |   |
| Renouvellement<br>du marché de collecte | Prix pour le maintien des mêmes prestations   | 2 080 000 € |   |
|   | Prix pour un planning de collecte en double poste (matin et après-midi)   | 1 980 000 € |   |
|   | Prix pour un planning de collecte en double poste (matin et après-midi) et une prestation de précollecte (service de sortie/rentrée des bacs pour les points noirs) | 2 630 000 € | Cette solution permet de résoudre 100 % des points noirs<br>Le prix de ce marché peut être ramené à 2 250 000 € en travaillant sur la résolution des points noirs de façon à supprimer la prestation de précollecte |

M. GABRIEL :

La CAO a donc fait le choix de retenir l'offre de SEPUR proposant la collecte en double poste avec des camions 26 tonnes ainsi qu'un service de précollecte pour environ 180 points noirs.

Le marché va être mis en place dans les semaines à venir selon les modalités suivantes :

- Fréquences de collecte inchangées  
Ordures ménagères 1 fois par semaine  
Emballages et papiers 1 fois toutes les 2 semaines  
Verre 1 fois toutes les 4 semaines  
Encombrants 2 fois par an
- Jours de collecte  
Les jours de collecte vont être modifiés pour certaines communes (les plannings sont en cours de validation avec SEPUR).  
La collecte supplémentaire de déchets verts sur la commune de Butry s/ Oise a été déplacée au lundi.
- Horaires de collecte  
Les collectes auront lieu le matin et l'après-midi  
Elles débuteront à 5h00 pour les ordures ménagères et les emballages / papiers  
à 9h00 pour le verre
- Service de précollecte  
Il s'agit d'un service de sortie / rentrée de bacs mis en place pour les rues répertoriées comme point noir (pour rappel, la recommandation R437 interdit les marches arrières, les manœuvres et le débardage des équipages de collecte). Une équipe dédiée passe avant le camion de collecte

pour déplacer les bacs jusqu'au point de présentation. Après la collecte, cette équipe repasse pour remettre les bacs en place.

Ce service est estimé à 650 000 € par an, soit un surcoût d'environ 10 € / an / habitant.

L'objectif est ensuite de travailler avec chaque commune et communauté de communes pour trouver des alternatives à cette prestation et diminuer le surcoût.

Les calendriers seront distribués dans toutes les communes par un prestataire privé. Le coût de cette distribution sera intégré au produit attendu.

Le site internet du syndicat sera régulièrement mis à jour. Il est important que les communes et communautés de communes orientent leurs usagers vers ce relai d'information

Pour information, SEPUR ne va pas conserver le dépôt de Vigny. Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019, l'agence va déménager pour être regroupée avec celle de Conflans Ste Honorine.

M. BOISNAULT : Qui sera destinataire des listes de rues concernées par la précollecte ?

M. GABRIEL : La liste a déjà été communiquée aux communautés de communes qui doivent la transmettre aux communes. Il faudra ensuite travailler conjointement pour la réduire. Le marché prévoit une mise à jour de la liste tous les 3 mois la 1<sup>ère</sup> année puis tous les 6 mois ensuite.

M. GABRIEL rappelle également que les communes doivent transmettre au SMIRTOM du Vexin une dérogation autorisant les véhicules de collecte à circuler sur les voies faisant l'objet d'une restriction de circulation. Sans cette dérogation, les chauffeurs peuvent être amenés à ne plus emprunter ces rues.

### **Informations sur le nouveau marché déchèteries**

Le marché des déchèteries arrive à échéance le 31 décembre 2018. Le SMIRTOM du Vexin a lancé un appel d'offre pour renouveler cette prestation. Cependant, le syndicat a décidé de modifier le cahier des charges de cette prestation.

Jusqu'à présent, l'exploitation des déchèteries faisait l'objet d'un seul lot qui englobait la gestion des quais et le traitement des déchets. Pour cet appel d'offres, il a été décidé d'allotir les différentes prestations en faisant un lot pour la gestion des quais et d'autres lots pour le traitement des déchets. Cela dans le but d'obtenir de meilleurs prix.

La CAO du mercredi 21/11/2018 a attribué les lots concernant les prestations de traitement :

- Lot 2 (végétaux) : Dupille
- Lot 3 (ferrailles) : Guy Dauphin
- Lot 4 (gravats) : Véolia
- Lot 5 (bois) : Dupille
- Lot 6 (encombrants) : Véolia
- Lot 7 (déchets dangereux) : SARP Industries

Concernant le lot 1, l'appel d'offres a évolué vers une procédure concurrentielle avec négociations. La CAO d'attribution est planifiée le lundi 3 décembre 2018.

M. GIROUD : La majorité des communes de la CCSI sont sectorisées sur les déchèteries de la CACP. La CCSI souhaite que le SMIRTOM du Vexin étudie la mise en place d'une déchèterie sur son territoire. La zone d'activité d'Ennery pourrait être un espace à envisager.

M. GABRIEL prend note de cette demande. Le syndicat a plusieurs projets en ce qui concerne les déchèteries : la déchèterie/recyclerie à Vigny (réhabilitation du site de l'ancien centre de tri, l'extension des déchèteries de Marines et de Magny en Vexin et la création d'une déchèterie sur le territoire de la CCSI.

## Informations sur la distribution des nouveaux bacs de collecte

Le SMIRTOM du Vexin a résilié le marché avec la société Plastic Omnium (PO). Un décompte de résiliation a été envoyé. Dans l'attente d'une éventuelle procédure au tribunal administratif, le syndicat va émettre un mandat de paiement d'environ 158 000 €. Pour le moment, PO n'a entamé aucune démarche. Dans ce dossier, le syndicat est assisté par un avocat.

Pour terminer la prestation de distribution des bacs, le syndicat a confié une mission d'AMO au bureau d'études OPTAE pour la mise en place d'un nouveau marché.

Ce nouveau marché concernera les prestations suivantes :

- Enquête sur tout le territoire
- Fourniture et distribution des bacs
- Contrôle de la prestation

## Questions diverses

M. GABRIEL rappelle différentes informations :

- Hauteur des décorations de Noël : minimum 4.50 mètres
- Les sapins de Noël ne sont pas ramassés lors des collectes  
Ils doivent être déposés en déchèteries
- Les collectes prévues le mardi 25 décembre 2018 et mardi 1<sup>er</sup> janvier 2019 sont maintenues
- Les déchèteries sont fermées le mardi 25 décembre 2018 et le mardi 1<sup>er</sup> janvier 2019

Plus aucune question n'étant posée, le président lève la séance à 20h30.

**Le président du SMIRTOM du Vexin,  
Didier GABRIEL**

